

Image not found or type unknown



Copie du certificat de non-appel suite à un divorce

Par **LE BRIS**, le **08/06/2009** à **11:34**

Bonjour,

A quel service dois-je adresser ma demande de certificat de non appel et obtenir copie des actes d'acquiescement suite à un divorce, qui a été prononcé par le Tribunal de BOBIGNY. Mon notaire m'a dirigé vers la Cour d'Appel de Paris; Merci de votre réponse.